



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°305

Comme nous l'avons écrit lors de notre dernier Enrobé, nous avons fait partir un communiqué de presse intersyndical. Nous pouvons espérer que le patronat revienne à de meilleures intentions.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociation salariale ... Quelle honte !!!

La seconde réunion de négociation des minima salariaux de branche a tourné court. Le patronat a fait une proposition indécente : +4% pour le premier niveau, +2% pour le deuxième niveau, +1,2% pour le troisième niveau, +0,5% pour le quatrième niveau et 0% pour le reste de la grille.

L'application de la dernière augmentation des minima date du 1^{er} janvier 2023 ... dont le premier coefficient était déjà en dessous du SMIC. L'avenant datait du 14 octobre 2022.

Cela signifie que le premier coefficient de la branche passe de 1 681,34 euros à 1 748,59 euros, c'est-à-dire 1,39 euros de plus que le SMIC. Cette augmentation dérisoire et méprisante concerne les 5 premiers coefficients de la grille. Les autres n'auront rien. Et, alors que les produits alimentaires ne font qu'augmenter.

C'est pourquoi, devant tant de mépris pour les salarié.e.s de la branche, l'ensemble des organisations a mis fin à la réunion et a demandé une nouvelle négociation qui prenne en compte les attentes et les besoins des salarié.e.s.

16 mai 2023

Nous devons doubler ce communiqué avec un courrier à la première ministre. Ce courrier est actuellement en cours de rédaction.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes